

DEVIS TRAVAUX APPARTEMENT MAIRIE :

Le Maire expose au Conseil municipal que la porte d'entrée, les plinthes de l'escalier et le pare vue sont en mauvais état. La commune a demandé des devis pour ces travaux, l'entreprise Menuiserie LP a été retenue.

Le devis est composé comme suit :

- Démontage de l'ancienne porte d'entrée et évacuation : 60.00 € H.T.,
- Fourniture et pose d'une porte d'entrée : 1 405.60 € H.T.,
- Fourniture et pose de pare vue : 3 832.26 € H.T.,
- Fourniture et pose de plinthes escalier : 310.00 € H.T..

Le montant total des travaux s'élève à **5 607.86 € H.T.**(6 729.43 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le devis et mandate le Maire pour le signer tout document se rapportant à cette affaire.

DIAGNOSTIC RESEAU EAU POTABLE :

Le Maire expose au Conseil municipal, qu'afin d'obtenir des subventions sur les travaux d'eau potable, il est nécessaire de faire le diagnostic du réseau d'eau.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS – SIGNATURE CHARTE TRANSFERT RESEAU D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :

La Commune d'Ougney-Douvot accepte de signer la charte pour le transfert de l'eau potable à la Communauté de Communes Doubs Baumois.

Sachant que la charte n'engage en rien les communes à transférer l'une ou l'autre des compétences.

Nous rappelons que la commune d'Ougney-Douvot est toujours opposée au transfert de l'eau potable à la Communauté de Communes Doubs Baumois.

ACHAT DE TABLES – MAIRIE DE ROULANS :

Le Maire expose au Conseil municipal que la Mairie de ROULANS se sépare des tables de l'une des salles des fêtes. La salle de convivialité possède actuellement des tables qui ne sont pas fonctionnelles pour certaines manifestations. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte de les acquérir à 20 € / table.

POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF :

Le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'un changement de grade et d'échelon doit être prévu pour l'adjoint administratif.

SYNDICAT DE LA GRANDE PAROISSE DE SAINT-HILAIRE :

Le Maire donne la parole à Mr CARTIER Michel, 1^{er} adjoint, délégué du Syndicat de la Grande Paroisse de Saint-Hilaire. Celui-ci expose que suite à la réunion du 22 février 2021, le Président du Syndicat a informé le Comité du projet de création d'un poste d'agent à temps plein qui fera office d'employé communal.

Cet employé ne travaillerait que quelques heures pour le syndicat (fauchage cimetièrre – entretien église) et pour le reste du temps de travail, il serait mis à disposition des communes adhérentes.

Sachant que lors de la réunion, deux communes (Ougney-Douvot et Val de Roulans) étaient totalement opposées au recrutement de cet agent.

Nous proposons que cette embauche soit gérée par une des six autres communes membres qui facturera au syndicat le temps de travail effectué par l'agent.

CHEMIN DE LUME :

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que le « Chemin de Lume » est part endroits en très mauvais état. Il propose de le scarifier aux endroits dégradés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Francis TROUILLOT